

DOSSIER DE CONSULTATION DU MARCHE

**ASSISTANCE TECHNIQUE DEVELOPPEUR JAVA
POUR APPLICATIONS METIERS ASSURANCE EXPORT
DSI 2018 843**

**DIRECTION DES PROJETS ET SOLUTIONS METIER
BPIFRANCE
27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC
94710 MAISONS ALFORT**

Date limite de remise des offres :

22 juin 2018 à 18h00

Sommaire

1. Préambule	3
2. Contexte du projet	3
2.1. Entité acheteuse	3
2.2. Contexte	3
3. Objet du marché	4
3.1. Champ de l'étude	4
3.1.1 Description de la mission.....	4
3.1.2 Compétences.....	4
3.1.3 Autres Compétences.....	4
3.1.3 Expérience minimale requise	4
3.2. Lieu de la prestation	5
3.3. Durée d'exécution et planning prévisionnel	5
3.4. Cession de droits	5
3.5. Conditions générales d'achats	5
4. Dispositions générales	5
4.1. Soumission des offres	5
4.2. Modification du détail du dossier de consultation	5
4.3. Option / Variante	5
4.4. Délai de validité des offres	5
4.5. Confidentialité	6
4.6. Pièces constitutives du marché	6
5. Déroulement de la consultation	6
5.1. Contenu du dossier de la consultation	6
Le dossier de la consultation comprend les pièces suivantes :.....	6
5.2. Demande de renseignements et documents complémentaires	6
5.3. Contenu des réponses	6
6. Critères d'attribution	7
7. Modalités essentielles de financement et de paiement	8
8. Voies de recours	8

Marché passé selon la procédure adaptée prévue dans le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 en application de l'Ordonnance modifiée n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié.

Seuls sont habilités à soumissionner les candidats pouvant justifier qu'ils ne se trouvent dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

1. PREAMBULE

Bpifrance, banque publique d'investissement, est le partenaire de confiance des entrepreneurs.

Bpifrance finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne aussi à l'export, en partenariat avec Business France, et dans leurs projets d'innovation.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace pour répondre à leurs besoins de financement, à chaque étape de leur vie.

Bpifrance, dont les deux actionnaires à parts égales sont l'État et la Caisse des dépôts, agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions

2. CONTEXTE DU PROJET

2.1 Entité acheteuse

Bpifrance Assurance Export, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 000 euros, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 815 276 308

2.2 Contexte

Depuis le 1er janvier 2017, Bpifrance Assurance Export, filiale de Bpifrance SA, assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat en vertu de l'art L 432-2 du code des assurances.

L'objet de cette consultation est une prestation d'assistance technique pour un développeur Java J2EE sur les applications de gestion des garanties opérées pour le compte de l'état.

Au sein de la Direction des Projets et Solutions Métiers du SI de Bpifrance, le service GAE (Gestion Assurance Export) mène à bien les projets informatiques pour la filiale Bpifrance Assurance Export.

La mission se déroulera au sein des équipes de ce service. Cette prestation d'assistance technique sera supervisée par le responsable de service GAE et les chefs des projets sur lesquels le prestataire sera amené à intervenir

Les équipes projets de Bpifrance ont en charge toutes les étapes du cycle de vie du projet de la conception à la validation finale de la réalisation par le client en conformité avec les normes DGP (Démarche de Gestion de Projet).

3. OBJET DU MARCHÉ

3.1. Champ de l'étude

3.1.1 Description de la mission

Au sein du service DPSM/SI Assurance Export/GAE, la mission est d'apporter l'expertise technique autour de projets.

Les principales activités à mener dans le cadre de la mission sont de définir, mettre en œuvre et conduire éléments du projet dans le but d'obtenir un résultat optimal et conforme aux exigences métiers formulées et validées, par ou pour le commanditaire, en ce qui concerne la qualité, les performances, le coût, le délai et la sécurité.

- Réaliser les revues des Expressions de Besoins Métier ;
- Réaliser les revues des Spécifications Générales et / ou Fonctionnelles ;
- Elaborer les Spécifications Techniques Détaillées ;
- Usage de Jira dans le cadre d'un projet Agile ;
- Réaliser les développements sur la base d'un Framework JAVA et les tests unitaires associés ;
- Concevoir le dossier de recette applicative dans l'outil HP QC ALM ;
- Exécuter les tests de la recette applicative ;
- Rédiger les PV de recette applicative ;
- Corriger les anomalies des différents niveaux de tests ;
- Suivre et participer aux corrections des incidents.

3.1.2 Compétences

- **Langages : JAVA J2EE ;**
- **Pratique Agile/Scrum**
- IHM : Angular souhaité ;
- **Pratique et maîtrise du SQL** idéalement sur base Oracle ;
- Maîtrise des modules HP ALM ;
- Pratique et connaissance d'un outil de mapping Hibernate, Toplink, JPA ... ;
- Serveur d'Application : WebLogic (Oracle), Tomcat, TomEE ;
- Utilisation de Maven ;
- Gestion de configuration : SVN Zulice.

3.1.3 Autres Compétences

- **Domaine fonctionnelle de l'Assurance**
- Autonomie et adaptation
- Respect des préconisations de sécurité
- Implémentation des bonnes pratiques, processus et procédures définies par les services de Bpifrance et utilisation de l'outillage de référence

3.1.3 Expérience minimale requise

- **4 ans de mission dans le domaine technique ciblé au 3.1.2 (Hors stage de formation)**

3.2. Lieu de la prestation

La prestation se déroule à Maisons Alfort au sein du service GAE Gestion Assurance Export - Direction des Projets et Solutions Métier. Des déplacements pourront avoir lieu au 24 rue Drouot – 75 PARIS.

3.3. Durée d'exécution et planning prévisionnel

Le présent marché est conclu pour une durée de 6 mois (Six mois) à compter du démarrage de la prestation. Le démarrage prévisionnel est le lundi 2 juillet 2018.

3.4. Cession de droits

Le prestataire retenu s'engagera à céder à titre exclusif l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou titres de toute nature, y compris les droits d'exploitation, afférents aux résultats de la prestation.

3.5. Conditions générales d'achats

Le marché est soumis aux dispositions des Conditions générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles de Bpifrance 2017, jointes au présent document.

4. DISPOSITIONS GENERALES

4.1. Soumission des offres

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme demandée par Bpifrance est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupe attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de Bpifrance.

En cas de groupement, le candidat devra préciser dans l'ATTR11 le ou les comptes à créditer.

4.2. Modification du détail du dossier de consultation

Bpifrance se réserve le droit d'apporter au plus tard, quinze jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.3. Option / Variante

Les options et les variantes ne sont pas admises.

4.4. Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

4.5. Confidentialité

Les candidats sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux objectifs et modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.

4.6. Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué des pièces suivantes hiérarchisées par ordre décroissant d'importance suivant. Cet ordre prévaut en cas de contradiction entre ces documents :

- L'acte d'engagement (Attri 1) ;
- Ce document de consultation ;
- Les conditions générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles de Bpifrance
- Offre technique et financière.

5. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

5.1. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de la consultation comprend les pièces suivantes :

- Le dossier de consultation du marché ;
- Les Conditions générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles de Bpifrance.

5.2. Demande de renseignements et documents complémentaires

L'adresse mail pour toute demande de renseignements et documents complémentaires est la suivante :

- DPSM-AO-ASSURANCE-EXPORT@bpifrance.fr

Le courriel aura pour objet : « [AO DSI 2018 843 PAP BAE ESA Assistance Technique Développeur Java Référentiels - Question](#) ».

5.3. Contenu des réponses

Les réponses à la présente consultation seront rédigées en français et sont [au plus tard à l'échéance porté en page 1 du présent document](#) à l'adresse électronique suivante :

- DPSM-AO-ASSURANCE-EXPORT@bpifrance.fr.

Le courriel aura pour objet « [AO DSI 2018 843 PAP BAE ESA Assistance Technique Développeur Java Référentiels – Offre](#) » et ne devra pas excéder la taille de 8 Mo.

Les entreprises auront à produire :

A. Un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes :

- 1- Obligation : Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le DUME (Document unique de marché européen) pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Le candidat retenu sera invité à soumettre les preuves originales

- 2 – Liste de références : présentation d'une liste des principaux services ou principales fournitures effectué(e)s au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public

ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du candidat ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

- 3- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat dans l'activité de développement java et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- 4- Une indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de son entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché

B. Un dossier pour l'offre comportant les documents suivants :

Une offre technique et financière consistant en une note précise et succincte comprenant les points suivants :

- La compréhension du besoin ;
- Le profil des intervenants : expérience, expertise qui seront dédiés à l'exécution du marché ;
- La grille tarifaire [ou la proposition financière] exprimée obligatoirement en euro HT.

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Les dossiers qui seraient reçus par voie électronique après la date et l'heure limites fixées en page 1 du présent document seront rejetés.

Si des pièces à fournir au titre de la candidature sont manquantes, le client peut décider d'exercer sa faculté de régularisation des candidatures dans les conditions fixées à l'article 55 du décret du 25 mars 2016, susmentionnés.

Bpifrance convoquera tous les candidats retenus après une première analyse en vue d'une audition avant le choix du prestataire.

6. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le ou les prestataires seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères définis ci-dessous.

Les propositions sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés dans l'avis d'appel public à la concurrence pour la consultation. Les notations seront réalisées sur la base de 5 niveaux :

- 1 : faible
- 2 : passable
- 3 : assez bien
- 4 : bien
- 5 : très bien

- **Critère 1 : Compétences selon profil et connaissances requis : 35%**
 - Notation effectuée sur la base de l'écart entre la proposition la plus faible (Pf) et la plus forte (PF) découpée en tranche équivalente
 - Exemple
 - Valeur d'une Tranche (VT) : $(PF - Pf) / 5$
 - Tranche 1 : faible **$PF - VT < Tranche 1 \leq PF$**
- **Critère 2 : Conditions financières de la proposition : 35%**
 - Notation effectuée sur la base de l'écart entre la proposition couvrant le moins de compétences attendues (Cf) et la plus de compétences attendues (CF) découpée en tranche équivalente

- Exemple
 - Valeur d'une Tranche (VT) : $(CF - Cf) / 5$
 - Tranche 1 : faible $Cf = < \text{Tranche 1} < Cf + VT$

- **Critère 3 : Références de missions similaires de moins de trois ans :** **30%**
 - Notation effectuée comme suit :
 - 1 : faible : pas d'expérience
 - 2 : passable : < 3 ans
 - 3 : assez bien : =<3 à <4 ans
 - 4 : bien : 4 =< à < 5 ans
 - 5 : très bien : => 5 ans

Les offres inappropriées, inacceptables et irrégulières sont éliminées (non classées). Les autres offres sont classées par ordre décroissant.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire l'ensemble des documents justificatifs et moyens de preuve décrits à l'article 51 du décret n°2016-360.

ATTENTION : à défaut de transmission de ces documents dans le délai impératif indiqué par Bpifrance, l'offre du candidat attributaire est rejetée.

Après attribution du marché, Bpifrance avise tous les autres candidats du rejet de leur offre.

Seul le candidat retenu signera l'ATTRI1 après l'attribution finale.
Après signature de l'acte d'engagement par le représentant du Client, le marché est notifié au titulaire, conformément aux dispositions de l'article 103 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.

7. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

L'exécution du marché sera financée par le budget de Bpifrance Assurance Export.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures accompagnées d'une copie des CRA (Compte Rendu d'Activités) établis mensuellement et signés par le Responsable de service.

8. VOIES DE RECOURS

Les recours relatifs à la passation des marchés peuvent s'exercer dans les cas et les conditions prévues par l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal de Grande Instance de Paris
4 boulevard du Palais
75055 Paris cedex 01
Tel : 01 44 32 51 51

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris.